

LE BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

Le brevet de moniteur de football répond aux obligations de l'article L 212-1 du code du sport et permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement du football contre rémunération.

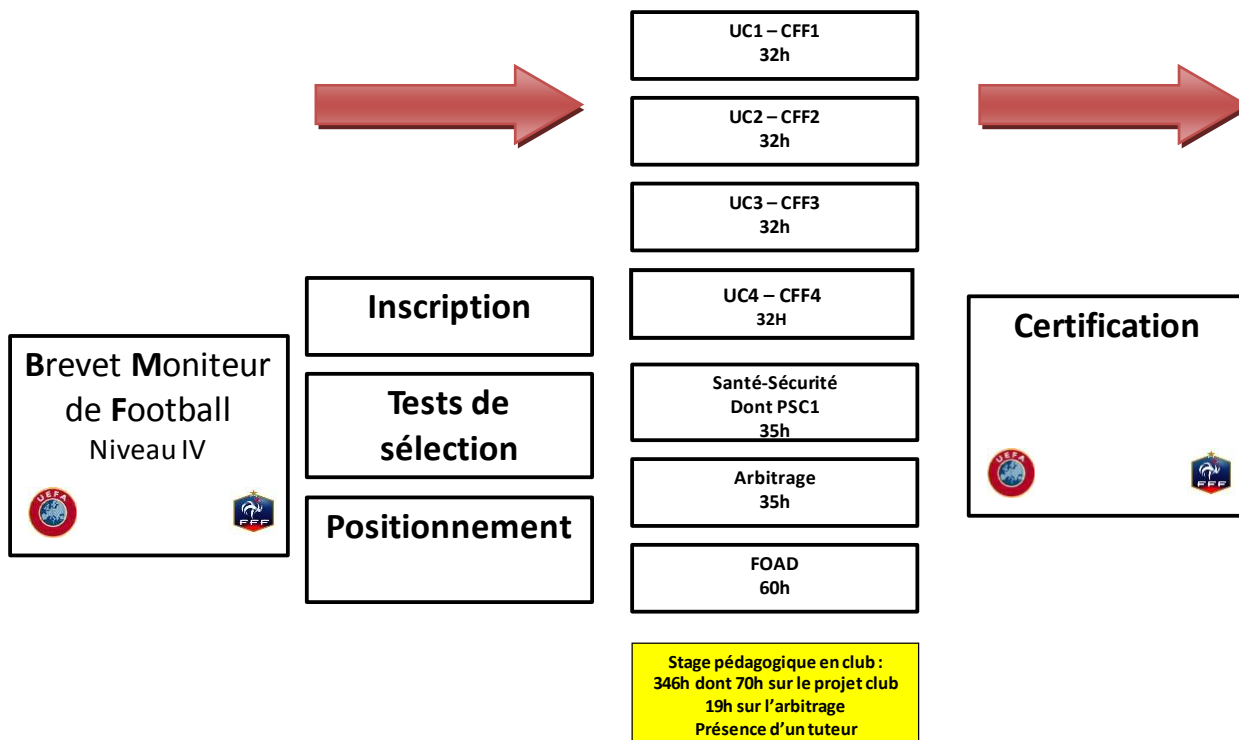
Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité.

Il est en capacité de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges).

- Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;
- Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.

Dans l'exercice de son métier, le moniteur de football peut exercer diverses activités en appliquant la politique technique de la Fédération française du football.

LE BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL



ORGANISATION PREVISIONNELLE DU BMF

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5
<p>Dossier d'inscription</p> <p>A retirer sur le site de la Ligue du centre à partir du 20 juin</p>	<p>Tests de sélection</p> <p>2 septembre IFR de Châteauroux</p> <p>Epreuves : Ecrit : 45' Oral : 20'</p>	<p>Positionnement</p> <p>Préparation du PIF (Parcours individuel de formation) Présentation de la formation</p>	<p>Formation</p> <p>UC1 : 32h UC2 : 32h UC3 : 32h UC4 : 32h</p> <p>Santé/Sécurité : 35h dont PSC1 Arbitrage : 35h dont 19h pratique FOAD : 70h</p> <p>Stage Pratique en club 346h dont 19h sur l'arbitrage et 70h sur le projet club Entraîner en responsabilité une équipe à 8 ou à 11 : 2 entraînements par semaine + 1 match ou plateau</p> <p>Tuteur BEES 1 depuis au moins 3 ans, habilité</p> <p>Rapport de stage à fournir</p>	<p>Certification</p> <p>Modalité en fonction des UC</p> <p>UC1-2-3 Oraux Mise en situation pédagogique</p> <p>UC4 Oraux</p>